

## Réunion CC du Bas-Armagnac à Magnan : décisions prises hors compte 2023 et budget 2024

### Les principales décisions



Réunion CC du Bas-Armagnac à Magnan : décisions prises hors compte 2023 et budget 2024

Voici une liste des principales décisions présentées par le président, Vincent Gouanelle et approuvées par le conseil de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA), hors l'approbation du compte administratif 2023 et du budget 2024, déjà traités (1).

#### Mise en concurrence pour le fauchage

Une nouvelle épareuse en régie traitera 1/3 des communes (autour de Nogaro pour restreindre les déplacements). Le reste du territoire sera délégué.

Quant au travail de banquetteuse, il est conservé en régie.

#### Siège de la CCBA

Il sera fixé à l'ancienne gare, ainsi que l'Office de tourisme, après les travaux nécessaires. La municipalité de Nogaro est d'accord pour vendre ledit bâtiment à la CCBA.

#### Travaux sur la berge du Midour à Caupenne-d'Armagnac

La voie communale n° 8 dite du Moulin est fermée, car le Midour érode le talus de la route depuis les dernières crues. Une solution de génie végétal pour 41 796 euros TTC est retenue : un tunage (2) en double rideau.

#### Télétravail

Le télétravail va être introduit à la CCBA, lorsque les tâches le permettent. Un règlement a été établi à cet effet.

#### Référent déontologue

« Le code général de collectivités locales permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ». Le décret du 6 décembre 2022 impose à toute collectivité territoriale, groupement de collectivités ou syndicat mixte de désigner un référent déontologue.

Le Centre de gestion de la fonction publique (CDG), propose les référents déontologues suivants, qui formeront un collège susceptible d'être saisi : Caroline Régnier (magistrate, Cour d'Appel de Douai), Marianne Duchesne (magistrate, tribunal administratif de Pau) et Michel Nadal (retraité, ancien Directeur général des services de Calvi).

#### Partenariats enfance-jeunesse et ludothèque

Le président de la CCBA est autorisé à signer des conventions – dans le cadre des compétences enfance-jeunesse de la CCBA – avec des établissements comme l'EHPAD de Nogaro qui sollicite des animations de la ludothèque.

#### Bourse d'études pour des vétérinaires ruraux

Le système de bourse d'études pour les étudiants en médecine et les étudiants en médecine sera appliqué aux étudiants vétérinaires devant exercer des activités rurales et agricoles.

À savoir : attribution d'une aide financière de 500 euros/mois pendant les 4 dernières années d'études. Avec obligation de s'installer pendant 5 ans dans le territoire de la CCBA à l'issue de la formation. À défaut du respect de cette obligation, les aides devront être remboursées.

#### Subvention au projet d'abattoir d'Auch

Alliance Abattoir Auch Gers (3AGers) sollicite les communautés de communes du Gers – sauf celles de La Lomagne Gersoise et du Grand Auch, vu qu'elles soutiennent déjà 3AGers sur leur territoire – pour les travaux à l'abattoir d'Auch.

La répartition entre les communautés de communes est basée sur la population et le nombre d'élevages.

La CCBA approuve le versement demandé, soit 11 003,52 euros.

### Intervention d'Élisabeth Dupuy-Mitterrand



Élisabeth Dupuy-Mitterrand ; à droite, Benoît Hébert, maire de Salles-d'Armagnac

La maire de Sion a reçu, comme les autres maires, une lettre du préfet demandant aux communes d'aider les agriculteurs **en supprimant leur taxe foncière**. Elle exprime son désaccord.

(1) Voir l'article au [<https://lejournaldugers.fr/article/74794-reunion-cc-du-bas-armagnac-a-magnan-compte-2023-et-budget-2024>]. (2) Le tunage est une solution de génie végétal en matériaux inerte (bois) mise en œuvre afin reprofiler les berges dégradées et lutter contre l'érosion de celles-ci. Le principe repose sur le fonçage de pieux en bois inerte en pied de berge derrière lesquels sont placés horizontalement des planches ou rondins. Un pieu servant de renfort est foncé dans la berge en arrière de 1 m et relié à 3 pieux par un tirant en câble inox. Ce renfort permet un meilleur ancrage du tunage dans la berge et limite l'effet de poussée du remblai vers le cours d'eau. Un géotextile puis un remblai est placé derrière le rideau de planche. Une végétalisation de la berge par ensemencement est réalisé afin de compléter la protection.

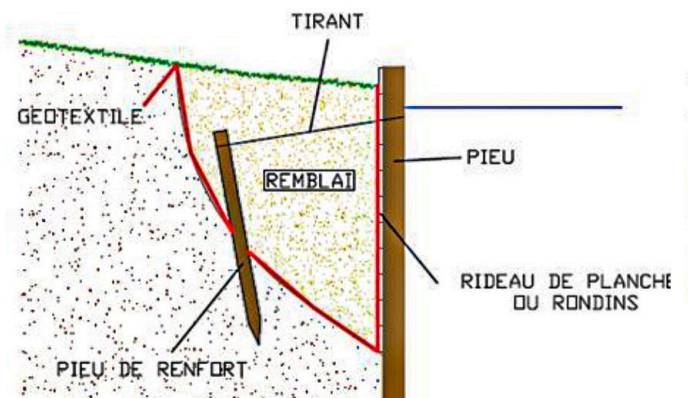


Schéma de tunage (serpe.fr)